



L'Orient, le 1^{er} juin 2021

Fraction de Commune
L'Orient

Le Conseil Exécutif du Village de L'Orient

À

**L'Assemblée Générale du 06 juillet 2021
des Citoyens de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.**

Préavis N° 3/2021

Objet : Demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Frs 30'000.- par cas.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'**Article 79** du règlement des Assemblées de la Fraction de Commune du Village de L'Orient, le Conseil Exécutif a le plaisir de déposer ce préavis à l'Assemblée Générale des Citoyens de la Fraction de Commune du Village de L'Orient.

Jusqu'à ce jour, les dépenses effectuées ont toujours été prises dans le budget et les explications rapportées dans les comptes.

Le Conseil Exécutif estime nécessaire de disposer d'un montant en cas d'urgence sans que le budget n'en soit diminué pour autant. C'est la raison pour laquelle, il sollicite officiellement de l'Assemblée Générale l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles avec une limite de Frs 30'000.- par cas.

Voici une possible utilisation de cette somme avec l'exemple suivant :

Imaginez que l'échangeur de chaleur tombe en panne ou une infiltration d'eau dans le bâtiment. Aujourd'hui nous n'aurions pas le droit de le réparer. Avec l'acceptation de ce préavis et compte tenu du caractère urgent de la dépense, nous serions en mesure d'intervenir dans l'immédiat et d'effectuer une intervention sans un préavis évitant ainsi de graves désagréments aux locataires.

Si cette somme devait être utilisée, un rapport du Conseil exécutif serait présenté à l'Assemblée Générale.

Conclusion :

Parvenus au terme de la lecture de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer et de vous prononcer sur la conclusion suivante :

- **L'Assemblée Générale des Citoyens du Village de L'Orient accepte le préavis N°3/2021 : demande d'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Frs 30'000.- par cas.**

Nous vous remercions pour la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations.

Responsable du préavis : Pierre-Maurice Rochat, Président du Conseil exécutif.

AU NOM DU CONSEIL EXECUTIF

Le Président

Le Secrétaire

Pierre-Maurice Rochat

Raymond Lavanchy

